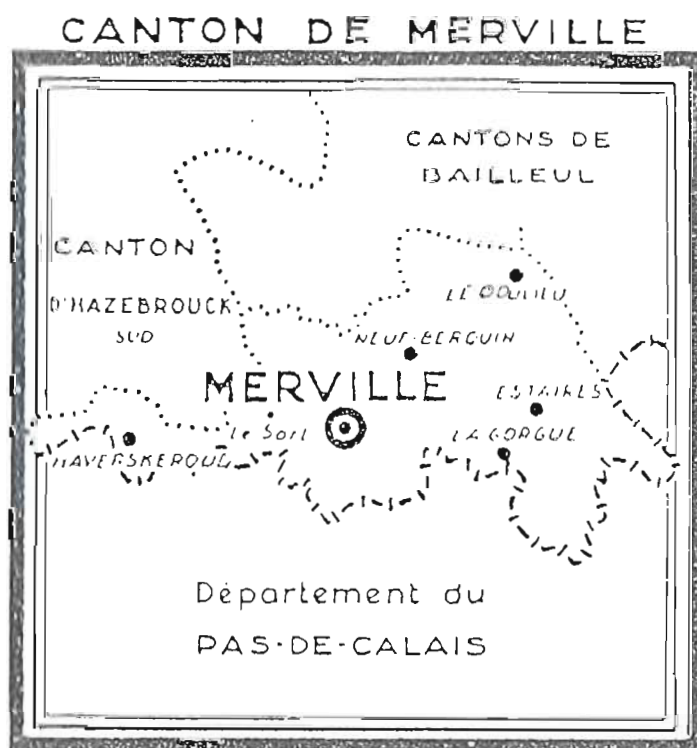




COMMUNE DE MERVILLE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE PROGRAMME D'ETUDE

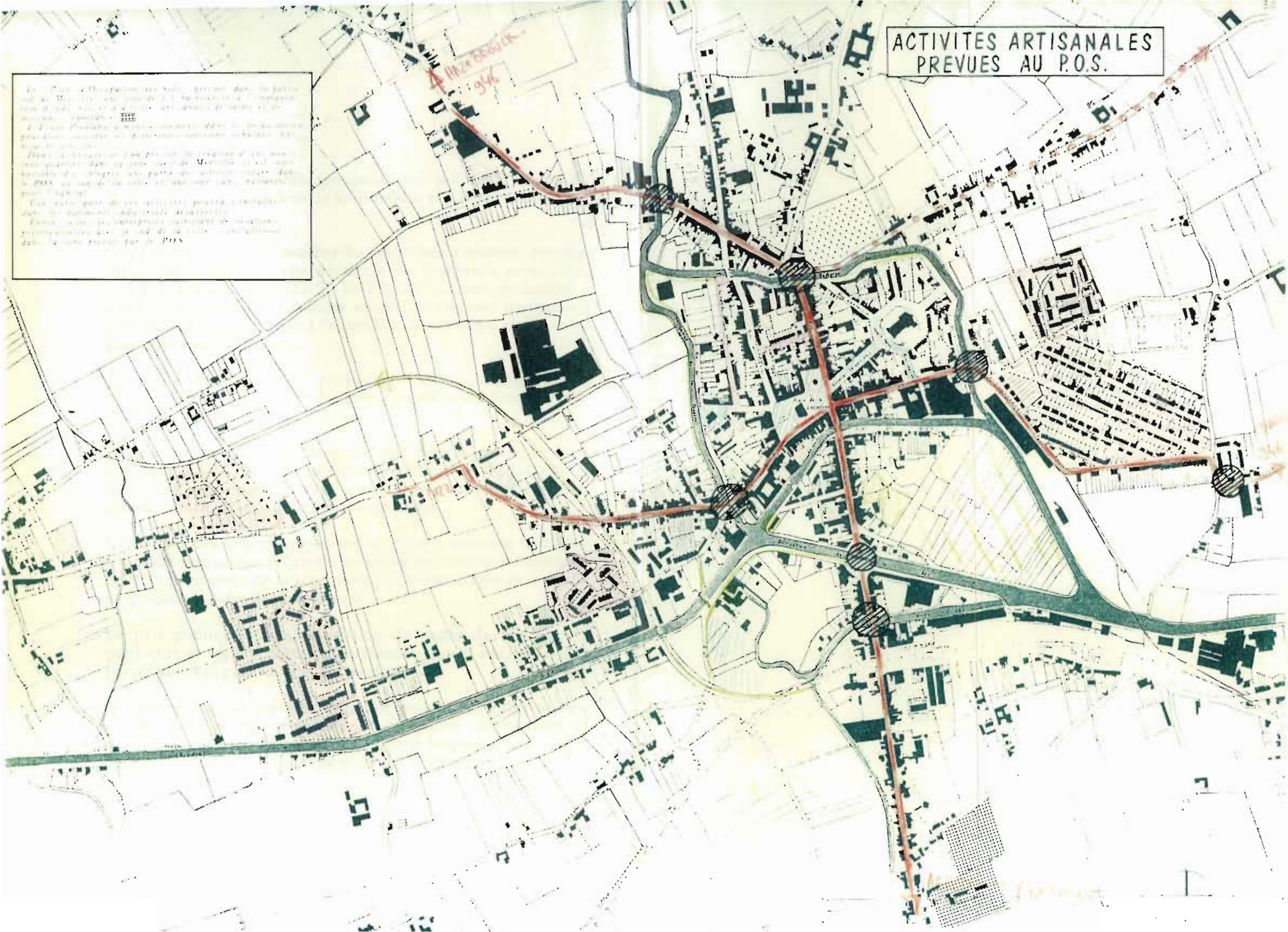
MAI 90



ACTIVITES ARTISANALES
PREVUES AU P.O.S.

Le Plan d'Occupation des Sols, prescrit dans le cadre de la loi n° 100 du 6 mai 1961 sur l'aménagement et l'urbanisme, a pour objet de définir les zones d'habitat, d'activité commerciale, industrielle et artisanale, d'activités agricoles, forestières et de loisir, d'activités publiques, d'activités d'intérêt général, d'activités de service, d'activités de défense, d'activités de protection des monuments historiques et d'activités de protection des sites.

Dans le cadre de ce plan, il est prévu que les zones d'habitat, d'activité commerciale, industrielle et artisanale, d'activités agricoles, forestières et de loisir, d'activités publiques, d'activités d'intérêt général, d'activités de service, d'activités de défense, d'activités de protection des monuments historiques et d'activités de protection des sites, seront aménagées et développées dans le cadre du P.O.S.



LES OBJECTIFS

La commune de Merville poursuit une politique visant au développement harmonieux de la commune et à la valorisation des espaces publics.

Compte tenu du grand nombre de problèmes à aborder, l'équipe municipale associée à cette démarche de nombreux partenaires (subdivision D.D.E., C.D.E.S., D.D.F, D.V.I.,voies navigables..) auxquels elle souhaite adjoindre un maître d'oeuvre (paysagiste, architecte...) qui synthétisera l'ensemble des actions à mener et en proposera une chronologie.

Le maître d'oeuvre choisi proposera d'autres intelligences si nécessaire et ce, en fonction des sujets traités (spécialiste de l'eau, de la flore aquatique...).

Le programme de l'étude comprend des thèmes génériques qu'il conviendra de décliner en prenant appui tant sur les spécificités historiques et géographiques que sur les volontés de développement urbain et touristique énoncées par la commune.

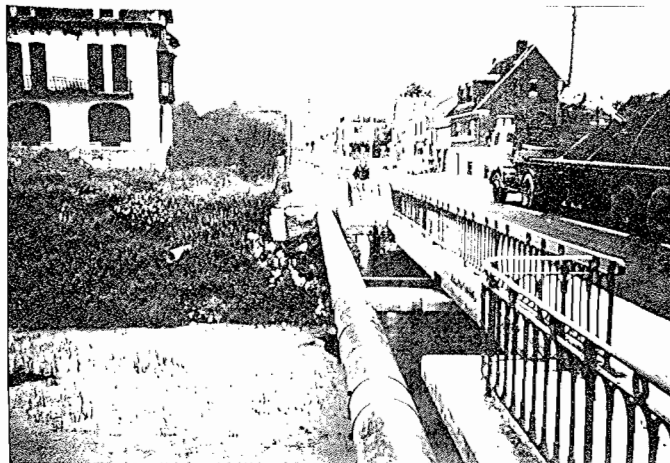
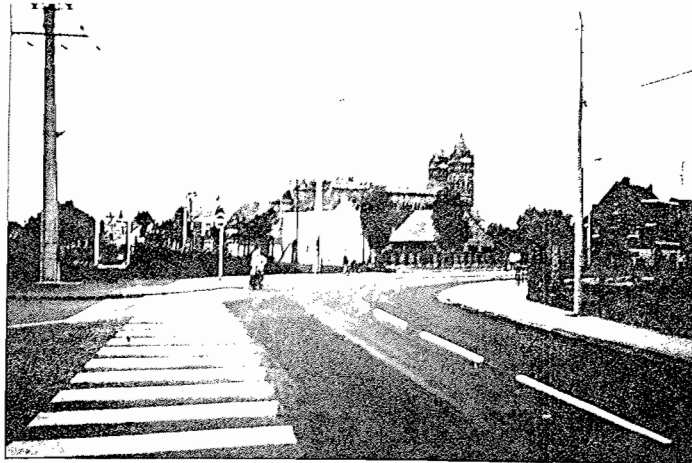
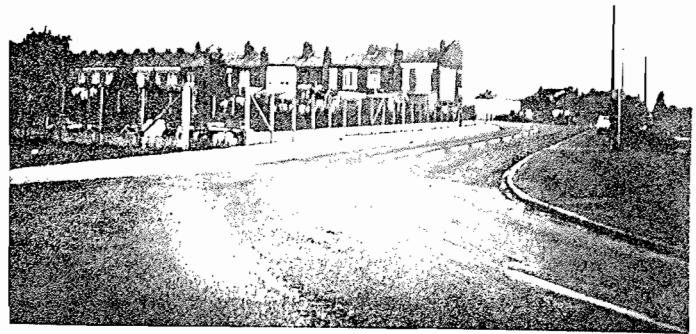
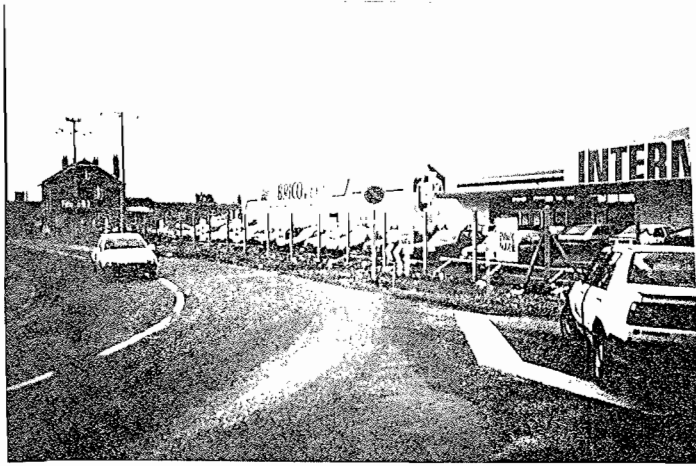
L'ensemble des actions proposées veilleront à satisfaire le double soucis communal d'amélioration du plaisir de vivre de ses habitants et de la promotion de la commune par valorisations de tous ses atouts dans le cadre du budget prévu.

La part publique de l'amélioration du cadre de vie ne sera pertinente et véritablement opérationnelle que si elle est relayée par les volontés individuelles et associatives.

Le maître d'étude prévoira donc en premier lieu des actions démonstratives des volontés municipales, incitatrices et d'assistance auprès de la population pour lesquelles le C.A.U.E. peut être sollicité : ateliers passemurailles - expositions...

SIX THEMES

- A - LES AXES DE CIRCULATION
- B - LES ESPACES PUBLICS
- C - LES ESPACES DOMESTIQUES ET PITTORESQUES
- D - LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX - VEGETATION DANS LA VILLE
- E - L'EAU : IMAGE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- F - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL



LES AXES DE CIRCULATION

Ce thème est à aborder selon trois échelles.

- 1 - **La commune et le transit intercommunal** ponctué des entrées de villes, pouvant allier la continuité de l'axe (intercommunalité) et l'image spécifique de la commune.

exemple : D.38 entre Neuf-Berquin et Merville :

- . aménagement de sécurité, piste cyclable.
- . décharge de la Bourre

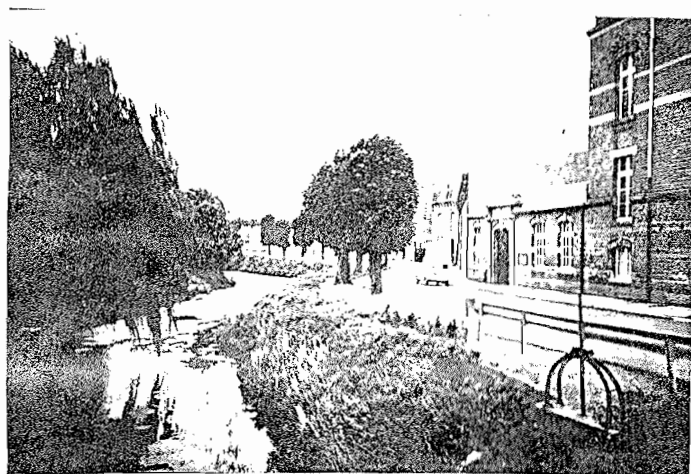
Selon les comptages récents les trafics les plus denses sont N/S et E/O. Avec un croisement place de la Libération.

- 2 - **La commune et son schéma de circulation** basé sur la fluidité, la sécurité et le plaisir à vivre des habitants au cours de leurs déplacements, notamment à des moments particuliers de la vie communale :
 - sortie d'écoles - jours de marché
 - samedi après -midi (commerces)
 - ducasse... - foire agricole

- 3 - **Les moyens à mettre en oeuvre**

Dans un souci d'harmonie, de cohérence et d'économie, les matériaux et accessoires (mobilier urbains...) devront être choisis en fonction des caractéristiques des lieux (place - rue - berges...) et de leurs valeurs d'usage.

L'étude mettra en évidence dans un premier temps les objectifs de l'aménagement et proposera divers moyens, liés aux coûts et aux phasages souhaités par le maître d'ouvrage.



LES ESPACES PUBLICS

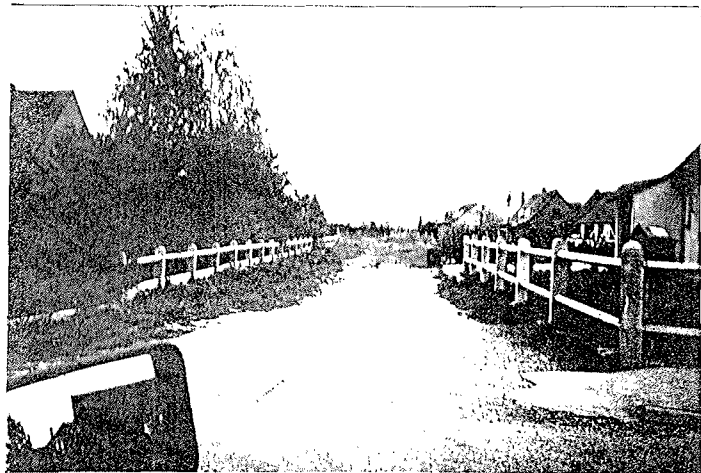
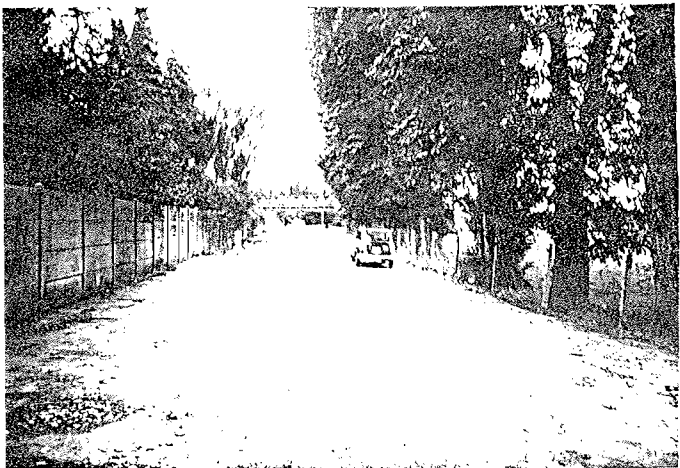
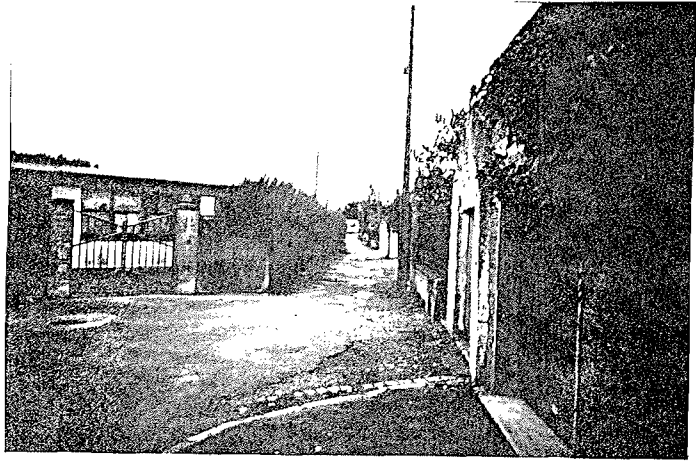
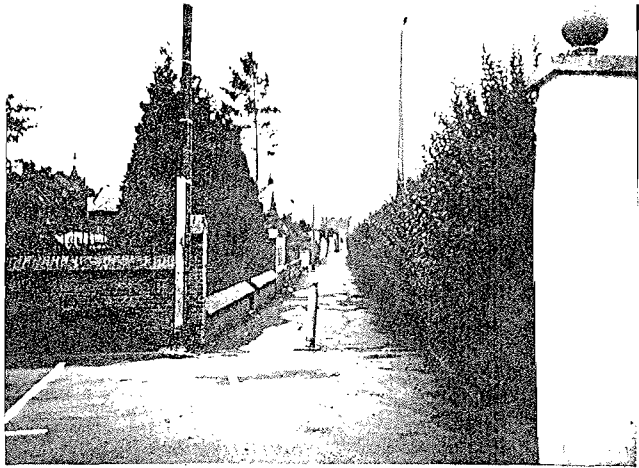
L'ensemble des espaces dits "publics" ne revêtent pas tous la même valeur symbolique ou institutionnelle.

L'aménagement des places : J.B. Lebas, de la Libération, Bruel et l'avenue Clémenceau tiendra compte de ce critère variable, associé comme les autres à leurs valeurs d'usage (parvis, stationnement, fête...).

Les équipements publics nécessitent quant à eux des abords adaptés et révélateurs du statut de l'édifice. Certains d'entre eux sont voisins de l'eau, élément naturel vers lequel il est souhaitable de les tourner.

Par exemple : la salle des fêtes, la salle de sports, l'école du boulevard Victor Hugo...

Bien que non peaufinée, cette dernière illustre de bonne façon la mise en valeur d'un lieu et d'un équipement, (relation : eau - boulevard - école) tout en traitant le confort des usagers (circulation piétonne).

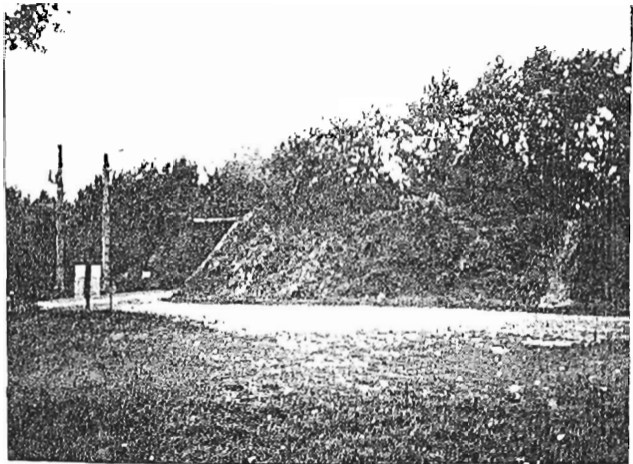


LES ESPACES DOMESTIQUES OU PITTORESQUES

Certains lieux bien que de statut communal ne sont chargés d'aucune valeur symbolique mais d'une valeur affective ou originale.

Seront ainsi examinés des espaces comme les venelles, du stade à la salle des fêtes - le cottage, rue Thiers - les espaces verts de proximité des habitations groupées à l'est et à l'ouest de la commune.

Les vues et perspectives depuis les voies d'accès sont à cet égard souvent porteuses de grande qualité grâce à des aménagements légers.



EQUIPEMENTS COMMUNAUX -

LA VEGETATION DANS LA VILLE

La commune possède un jardin public dont l'accès se situe rue du Général de Gaulle.

Des propositions d'aménagements seront faites après avoir diagnostiqué les éléments naturels existants (flore - mare...) tout en tenant compte de la présence des équipements desservis par la même entrée (centre social).

Une liaison à moyen terme avec la zone des Prés peut être envisagée.

La zone des Prés est un vaste espace inondable, propriété de la commune.

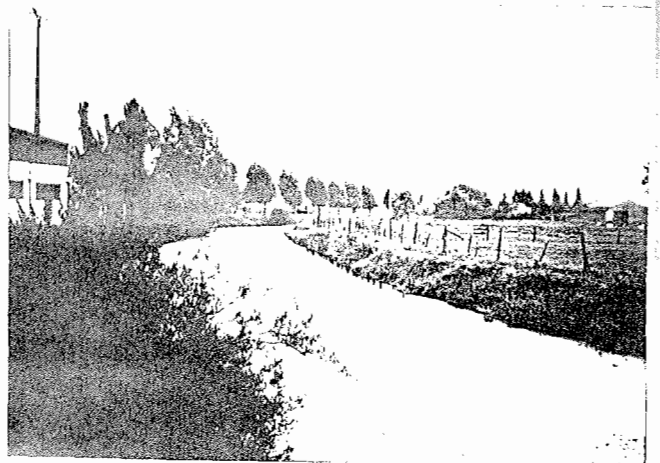
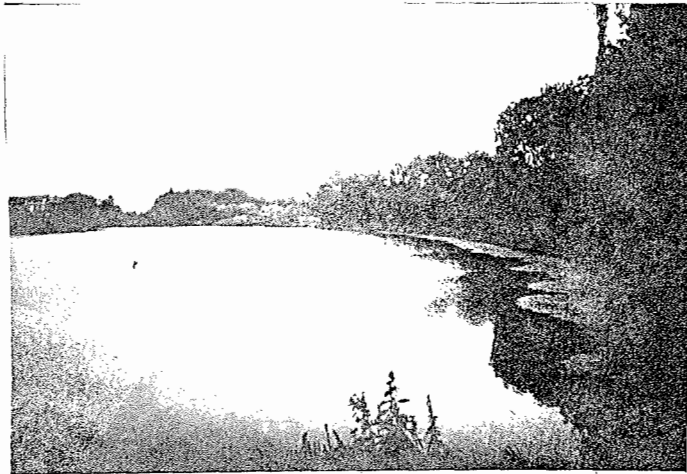
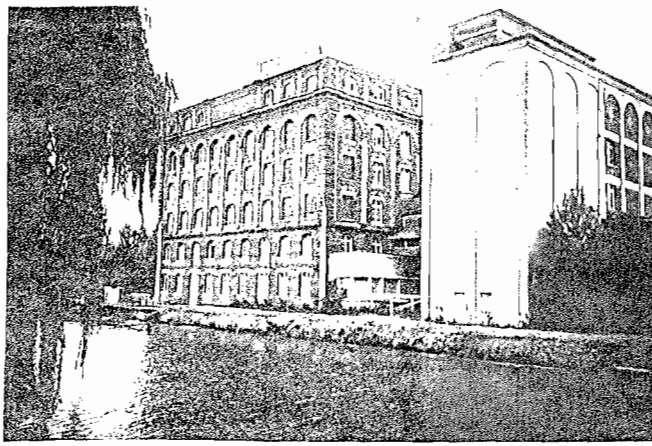
Des aménagements (bassins) y ont été entamés sans suite véritable. L'objectif étant d'en faire un site de loisirs.

Le maître d'oeuvre proposera des scénarios contrastés d'usage et de coût fondés sur le schéma de développement touristique communal et l'inventaire des espaces verts.

La voie de chemin de fer desservant les établissements franco-belge n'étant plus en service, un autre usage du site reste à trouver.

Il est à noter qu'elle est un lien direct entre le bois moyen (forêt de Nieppe) et le sud de la commune (étang fédéral).

Il appartient au maître d'oeuvre sur la base du diagnostic des lieux de proposer à l'équipe municipale un schéma cohérent de consommation "courante" des espaces de nature ainsi qu'une organisation prospective des lieux touristiques.



L'EAU: IMAGE DE LA VILLE ET LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Bien que sa lecture ne soit pas toujours évidente, l'eau est omniprésente, notamment dans le développement de la structure urbaine.

Cet élément naturel se présente sous 4 formes :

- Rivière : la vieille Lys - La Bourre
- Rivière canalisée - la Lys/et dérivation
- Bras Mort : la décharge de la Bourre
- Plan d'eau : l'étang fédéral

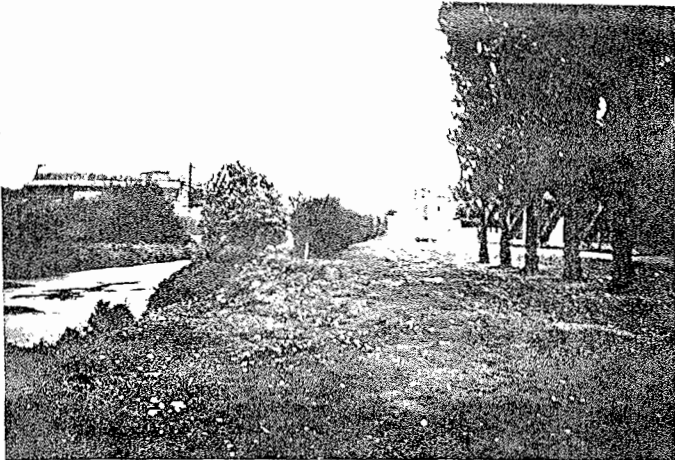
Ce qui crée un site de grandes dimensions et d'une richesse exceptionnelle qu'il convient de préserver et de magnifier.

La qualité de l'eau

L'amélioration de l'état sanitaire de l'eau doit être une préoccupation première, face à la valorisation des sites qu'elle génère.

Pour ce faire, le recensement des études existantes est à faire ainsi qu'un diagnostic technique des différents types de sites.

La commune associera à ce travail les partenaires qu'elle jugera nécessaires (voies navigables, agence de bassin, associations...), le maître d'oeuvre proposera quant à lui l'assistance d'un spécialiste (phytosociologue...).



La qualité des abords

Les acquis - Chaque site offre des spécificités de qualité qu'il conviendra de valoriser.
. quais - écluses - ponts... chemin de halage...
. arbres d'alignement
. bosquets - berges herbeuses
. taillis...

L'économie - Compte tenu de l'immensité des surfaces à entretenir, une recherche de traitement sera faite dans un but d'économie de gestion, pouvant être complétée d'une volonté de particularisme des différents lieux (succession des événements dans l'année, dominante de couleurs, séquences olfactives...).

La connivence - La valorisation de l'eau et de son lit se fera complémentaiement avec celle de ses abords immédiats.

Nous avons vu que de nombreux équipements communaux peuvent tirer partie de sa présence (école - stade - salle des fêtes...) et apporter leur cote part à cette amélioration. Des conseils pourront être prodigués aux privés (particuliers - industriels) afin qu'ils concourent également à ces actions.

Usage spécifique - Outre le plaisir à voir, l'eau offre de multiples possibilités dans le domaine des loisirs.

Certaines déjà très développées sous forme d'associations (la pêche), d'autres demandent à être favorisées (promenade, randonnée - canoë - restauration - gîtes - camping...) ou inventées.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL

Facteurs promotionnels de ces activités, la signalisation, la qualité des accès et des abords immédiats sont pour partie le fait d'actions ou d'incitations communales.

Le maître d'oeuvre soumettra un recensement d'espaces méritant une attention particulière : sans en quantifier nécessairement le coût.

Exemple : dépôt D.D.I. à l'entrée de l'aérodrome...

L'étude sollicitée par la commune de Merville se compose donc d'un triptyque :

- 1 - **Etude diagnostique** du territoire communal sur la base des intentions de l'équipe municipale.

- 2 - **Etablissement de schémas** généraux portant sur la mise en valeur des spécificités communales de son développement urbain et touristique.

- 3 - **Propositions graphiques** chiffrées d'aménagements majeurs.